

DEMANDE DE SUBVENTION
AU TITRE DU PROJET SPORTIF FÉDÉRAL (PSF)

NOTE D'ORIENTATION

CAMPAGNE 2022



CONTEXTE

Élus, bénévoles, adhérents, techniciens ou encore salariés, depuis le début de la crise sanitaire, c'est l'ensemble du réseau Sports Pour Tous, qui s'est mobilisé afin de trouver des solutions et faire face à cette crise sans précédent.

La campagne 2022 de subvention au titre de Projet Sportif Fédéral est un soutien à cette mobilisation. Elle est placée sous le signe de la solidarité, permettant de soutenir nos structures en difficulté et relancer le développement fédéral.

2022 : PRIORITÉ AUX CLUBS SPORTS POUR TOUS

L'intégralité de l'enveloppe attribuée par l'Agence Nationale du Sport (ANS) sera dédiée au développement des Clubs et à l'accroissement du nombre de pratiquants. Il s'agit d'un engagement fort de la Fédération Française Sports pour Tous, qui ouvre la subvention au titre du PSF à tous les projets d'actions ayant pour objectif le développement des pratiquants dans les Clubs affiliés.

Les Comités joueront un rôle essentiel dans la solidarisation et l'animation de leur réseau pour venir en aide aux Clubs en difficulté.

Cette note a pour objet de préciser les modalités d'organisation, les orientations, et tout ce qui vous sera utile dans votre démarche de demande de subvention.



RAPPEL SUR LES AUTRES SUBVENTIONS

- Le Fonds pour le Développement de la Vie Associative (FDJVA) peut vous aider dans votre organisation et fonctionnement associatif.
- Les Municipalités et Conseils Départementaux ont également la possibilité de soutenir des projets associatifs.
- La formation, peut être soutenue par les crédits liés à la formation professionnelle, via l'AFDAS ou le CPF des personnes.
- Les demandes d'aide à l'emploi ou d'équipement sportif sont soutenues par la DRASEN ou la DRAJES. Toutes ces demandes se font également en ligne sur **Compte Asso**.



VIGILANCES PARTICULIÈRES

Toute structure ayant bénéficié d'une subvention PSF 2021, devra, pour toute nouvelle demande déposer son bilan des actions directement sur son **Compte Asso**. Retrouvez la procédure en cliquant [ici](#) (Annexe 1). Nous vous conseillons également de vous rapprocher de votre Comité Régional pour toute demande de précision.

ASTUCES ET CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Les clés d'un dossier réussi



Les bénéficiaires

Toutes les Associations affiliées à la Fédération Française Sports pour Tous et les structures déconcentrées Comités Régionaux et Départementaux respectant les statuts et règlements fédéraux pourront déposer une demande de subvention PSF.



Pour obtenir un financement, les bénéficiaires devront :

- Déposer une (des) action(s) qui respecte la note d'orientation fédérale et les conditions de l'Agence Nationale du Sport.
- Signer la charte d'engagement (**Annexe 2**) formalisant son lien avec les structures fédérales et le respect des règles statutaires notamment concernant la prise de licences.



Les structures ayant bénéficié d'une subvention en 2021 devront justifier leur action sur leur Compte Asso. La cohérence entre les éléments du compte-rendu financier et l'attribution 2021 permettra à la commission fédérale de se positionner pour l'attribution 2022.



Toute demande sera soumise à une procédure d'instruction au regard de critères d'éligibilité, et de l'avis d'une commission régionale puis nationale.

VIGILANCE

La Fédération ne pourra pas soutenir les dossiers qui ne rempliront pas ces conditions.



Pensez à déclarer, en Préfecture, tout changement lié à votre Association (siège, statuts, représentant légal etc.), sans quoi, vous ne pourrez avoir accès à votre Compte Asso.

Vérifiez que vos coordonnées bancaires sont à jour, et portent bien le nom de votre Association et l'adresse du siège.

Utilisez le code région dont vous dépendez lors du dépôt de votre demande de subvention (celui-ci vous sera transmis par votre référent territorial).

Allez jusqu'au bout de la procédure de transmission en ligne de votre demande en cliquant sur « confirmer la transmission ».



ATTENTION

Le fait de télécharger le récapitulatif de votre demande ne signifie pas que votre demande a été transmise au service instructeur !

La Fédération s'engage à soutenir en priorité les actions qui permettront de :



- **Soutenir les Clubs, les aider à se maintenir et à se relancer**
- **Retrouver/Recruter des licenciés : accueillir dans nos Clubs davantage de pratiquants, notamment ceux éloignés de la pratique**
- **Relancer la dynamique de développement fédéral**

Les outils et événements focus fédéraux pour 2022 seront le **ROAD TOUR SPORTS POUR TOUS**, la **SEMAINE DE LA FORME** et les bilans de condition physique **FORME PLUS SPORT®**.

Pour vous accompagner

Des réunions, rencontres et autres temps d'accompagnement seront mis en place dans votre région, rapprochez-vous de votre Comité Régional.



Une attention toute particulière sera accordée à l'impact du projet en termes de développement du nombre de licenciés.

LE PROJET SPORTIF FÉDÉRAL (PSF)

Objet

Promouvoir les APS de détente et de loisir à tous les âges et dans tous les milieux. La Fédération Française Sports pour Tous considère ses activités comme un élément important de l'éducation, de la culture, de la santé publique, de l'intégration et de la participation à la vie sociale.» (Article 1 des statuts).

Mission

Favoriser le mieux-être de tous par la pratique des APS de loisir.

Ambition

Devenir un acteur incontournable de l'accès à la pratique sportive pour tous.

Nos engagements fédéraux 2021 - 2024

1. **Les structures fédérales ne seront jamais seules.**
2. **L'aspect financier ne sera jamais un frein à la pratique.**
3. **La Fédération Française Sports pour Tous sera visible et accessible dans toutes les régions de France.**
4. **L'accès rapide et immédiat aux informations liées au Sports pour Tous est garanti partout en France.**
5. **L'ensemble de nos actions est en adéquation avec notre pédagogie spécifique de l'éducation par le sport.**



Conseils

Chaque action déposée devra intégrer un des 3 objectifs opérationnels fixés par l'ANS :

- le développement de la pratique,
- la promotion du Sport Santé,
- le développement de l'éthique et de la citoyenneté.



Annexe
Projet Fédéral

ACTIONS ÉLIGIBLES

Pour les Clubs

La vie associative et le développement de nos structures ont connu une période particulièrement difficile. Les Clubs Sports Pour Tous ont été en première ligne et ont durement été impactés par la crise sanitaire. La Fédération Française Sports Pour Tous souhaite, à travers cet objectif, appuyer son engagement de toujours soutenir ses Clubs. Ce critère de « solidarité » permettra la reprise de l'activité sportive et le retour des adhérents.

ACTIONS DE LOISIR SPORTIF

À QUOI SERT LE PROJET ?

- Découvrir la pratique sportive de loisirs
- Sensibiliser de nouveaux publics
- Développer de nouvelles activités, création de nouvelles sections
- Multiplier l'offre d'accès à la pratique

À QUOI PEUT RESSEMBLER LE PROJET ?

Créer un créneau d'activité à destination d'un nouveau public

QUELLES PRÉCONISATIONS ?

Intégrer dans votre budget les licenciés qui bénéficieront de cette action



LES CLUBS POURRONT DÉPOSER JUSQU'À 3 ACTIONS MAXIMUM.



Une attention particulière sera accordée aux projets qui permettront d'accueillir davantage de licenciés au sein de nos Associations.

DÉVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE

ACTIONS FAVORISANT LA SANTÉ ET LE BIEN-ETRE

À QUOI SERT LE PROJET ?

Favoriser la forme, le bien-être et la préservation du capital santé, notamment pour les personnes atteintes d'une maladie chronique

À QUOI PEUT RESSEMBLER LE PROJET ?

- Le PASS Club®
- Accueillir un public avec une prescription médicale
- Toute action de prévention et de sensibilisation permettant d'accueillir de nouveaux pratiquants

QUELLES PRÉCONISATIONS ?

Intégrer dans votre budget les licences des pratiquants qui bénéficieront de cette action

ACTIONS FOCUS : SEMAINE DE LA FORME

À QUOI SERT LE PROJET ?

- Permettre la reprise d'activité sportive pour les personnes qui en sont éloignées
- Recruter de nouveaux adhérents
- Être visible au travers d'un événement commun
- S'engager dans un projet fédéral de grande ampleur

À QUOI PEUT RESSEMBLER LE PROJET ?

Une action de sensibilisation parmi celles du cahier des charges

QUELLES PRÉCONISATIONS ?

Respect du cahier des charges

ACTIONS FOCUS : FORME PLUS SPORT ©

À QUOI SERT LE PROJET ?

Sensibiliser les Français à la Forme et aux bienfaits des activités physiques et sportives grâce à notre outil fédéral : Forme plus Sport ©

À QUOI PEUT RESSEMBLER LE PROJET ?

Des événements à destination du grand public (non licencié), forums d'associations, événementiels avec des partenaires etc.

QUELLES PRÉCONISATIONS ?

Proposer des événements qui sensibiliseront des publics non pratiquants dans un club sportif. S'associer avec des partenaires : entreprises, intercommunalités, mairies, mutuelles, AFM-Téléthon etc. Intégrer le financement des passations Forme plus Sport® dans le projet

PROMOTION DU SPORT SANTÉ

ACTION INSCRITE DANS UNE DIMENSION ÉDUCATIVE ET CITOYENNE

À QUOI SERT LE PROJET ?

- Accueillir de nouveaux pratiquants.
- Accueillir des pratiquants éloignés de la pratique (QPV, ZRR, etc.)
- Favoriser la mixité des publics

À QUOI PEUT RESSEMBLER LE PROJET ?

- Créer une section sportive adaptée et accessible au plus grand nombre
- Proposer des adhésions solidaires, dont la licence sociale, en offrant des tarifs accessibles
- Développer des projets de mixités (Cap'Handi, Entourage)

QUELLES PRÉCONISATIONS ?

- Création et développement de créneaux accueillant différents publics (différentes licences / différents publics)
- Partenariats avec d'autres structures associatives. (Partenariat)
- Fidélisation de pratiquants et accueil dans un créneau mixte (Maintien Licence N+1)
- Aide économique à la prise de licence (licence solidaire, cagnottes etc..)

PROMOTION DE L'ÉTHIQUE ET DE LA CITOYENNETÉ

ACTIONS ÉLIGIBLES

Pour les Comités Départementaux

L'accompagnement des Clubs affiliés est le cœur de la mission de la Fédération. Les Comités joueront donc un rôle essentiel dans la solidarisation et l'animation de leur réseau pour venir en aide aux Clubs en difficulté.

DÉVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE

ANIMATION DE RÉSEAU

À QUOI SERT LE PROJET ?

- Fidéliser nos adhérents, fidéliser les Clubs
- Favoriser le développement des activités,
- Élaborer et / ou mettre à disposition des outils, ressources au service des Associations

À QUOI PEUT RESSEMBLER LE PROJET ?

- Rencontre de référents techniques, regroupement d'élus, développement de programmes pour animation par les Clubs, séminaires
- Accompagnement des Clubs dans leurs démarches administratives liées à la prise de licences (matériel informatique...)

QUELLES PRÉCONISATIONS ? Critères d'évaluation :

Les commissions seront vigilantes aux critères d'évaluation suivants : nombre de Clubs touchés, fidélisation des structures accompagnées, moyens mobilisés dans le dispositif

Cas particulier : les Comités sous tutelles, devront s'assurer de la possibilité de la mise en oeuvre de l'action, une vigilance sera portée par la commission sur la cohérence des actions « animation de réseau » entre CR et CD afin d'éviter tout doublon. Cette action prioritaire permettra d'apporter un service personnalisé aux Clubs

PROMOTION DU SPORT SANTÉ

ACTIONS FOCUS : SEMAINE DE LA FORME

À QUOI SERT LE PROJET ?

- Permettre la reprise d'activité sportive pour les personnes qui en sont éloignées
- Recruter de nouveaux adhérents
- Être visible au travers d'un événement commun
- S'engager dans un projet fédéral de grande ampleur

À QUOI PEUT RESSEMBLER LE PROJET ?

Une action de sensibilisation parmi celles du cahier des charges

QUELLES PRÉCONISATIONS ?

Respect du cahier des charges

ACTIONS FOCUS : FORME PLUS SPORT®

À QUOI SERT LE PROJET ?

Sensibiliser les Français à la Forme et aux bienfaits des activités physiques et sportives grâce à notre outil fédéral : Forme plus Sport®

À QUOI PEUT RESSEMBLER LE PROJET ?

Des événements à destination du grand public (non licencié), forums d'associations, événementiels avec des partenaires etc.

QUELLES PRÉCONISATIONS ?

Proposer des événements qui sensibiliseront des publics non pratiquants dans un club sportif. S'associer avec des partenaires : entreprises, intercommunalités, mairies, mutuelles, AFM-Téléthon etc. Intégrer le financement des passations Forme plus Sport® dans le projet



LES COMITÉS POURRONT DÉPOSER JUSQU'À 3 ACTIONS MAXIMUM.

PROMOTION DE L'ÉTHIQUE ET DE LA CITOYENNETÉ

SOLIDARISATION ET SOUTIEN AU RÉSEAU

À QUOI SERT LE PROJET ?

- Soutenir les Clubs dans leur perte d'adhérents (service, matériel, logistique, humain, etc.)
- Permettre la reprise ou le maintien de l'activité sportive
- Aider à la création de Club
- Relancer le réseau
- Soutenir les Clubs suite à la perte d'adhérents (service, matériel, logistique, ressource humaine)

À QUOI PEUT RESSEMBLER LE PROJET ?

Toute action portée par le Comité qui répondra aux objectifs de relance de l'activité fédérale et de soutien aux Clubs

QUELLES PRÉCONISATIONS ?

Se mettre en lien avec le CR pour éviter tout doublon



Une vigilance sera portée par la commission sur la cohérence des actions « animation de réseau » entre CR et CD afin d'éviter tout doublon.

ACTIONS ÉLIGIBLES

Pour les Comités Régionaux

L'accompagnement des Comités Départementaux et Clubs affiliés est le cœur de la mission de la Fédération. Les Comités Régionaux joueront donc un rôle essentiel dans la solidarisation et l'animation de leur réseau pour venir en aide aux Comités et Clubs en difficulté.

DÉVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE

ANIMATION DE RÉSEAU

À QUOI SERT LE PROJET ?

- Fidéliser nos adhérents, fidéliser les Clubs
- Favoriser le développement des activités
- Élaborer et / ou mettre à disposition des outils, ressources au service des associations

À QUOI PEUT RESSEMBLER LE PROJET ?

Rencontre de référents, regroupement d'élus, développement de programmes, séminaire

QUELLES PRÉCONISATIONS ?

- Cas particulier : les Comités sous tutelles, devront s'assurer de la possibilité de la mise en œuvre de l'action, une vigilance sera portée par la commission sur la cohérence des actions « animation de réseau » entre CR et CD afin d'éviter tout doublon.
- Cette action prioritaire permettra d'apporter un service personnalisé aux Clubs
- Critères d'évaluation : les commissions seront vigilantes aux critères d'évaluation suivants : nombre de Clubs touchés, fidélisation des structures accompagnées, moyens mobilisés dans le dispositif

ACTIONS FOCUS : ROAD TOUR SPORTS POUR TOUS

À QUOI SERT LE PROJET ?

- Faire découvrir nos activités
- Sensibiliser de nouveaux publics
- Recruter de nouveaux acteurs
- Attirer de nouveaux partenaires

À QUOI PEUT RESSEMBLER LE PROJET ?

- Créer des étapes du Road Tour Sports pour Tous intégrant des initiations sportives et des espaces d'information autour du sport, de la forme et de l'engagement.
- Organiser un tracé intégrant plusieurs étapes du Road Tour Sports pour Tous

QUELLES PRÉCONISATIONS ?

Critère d'évaluation : nombre de nouveaux pratiquants accueillis sur le Road Tour Sports pour Tous. Animation bénévole des Clubs Sports pour Tous pour leur promotion. Cofinancement du projet par des partenaires et des structures externes accueillant les étapes (commune, entreprise etc.)

PROMOTION DU SPORT SANTÉ

ACTIONS FOCUS : SEMAINE DE LA FORME

À QUOI SERT LE PROJET ?

- Permettre la reprise d'activité sportive pour les personnes qui en sont éloignées
- Recruter de nouveaux adhérents
- Être visible au travers d'un événement commun
- S'engager dans un projet fédéral de grande ampleur

À QUOI PEUT RESSEMBLER LE PROJET ?

Une action de sensibilisation parmi celles du cahier des charges

QUELLES PRÉCONISATIONS ?

Respect du cahier des charges

ACTIONS FOCUS : FORME PLUS SPORT®

À QUOI SERT LE PROJET ?

Sensibiliser les Français à la Forme et aux bienfaits des activités physiques et sportives grâce à notre outil fédéral : Forme plus Sport®

À QUOI PEUT RESSEMBLER LE PROJET ?

Des événements à destination du grand public (non licencié) forums d'associations, événementiels avec des partenaires etc.

QUELLES PRÉCONISATIONS ?

Proposer des événements qui sensibiliseront des publics non pratiquants dans un club sportif. S'associer avec des partenaires : entreprises, intercommunalités, mairies, mutuelles, AFM-Téléthon etc. Intégrer le financement des passations Forme plus Sport® dans le projet



LES COMITÉS POURRONT DÉPOSER JUSQU'À 5 ACTIONS MAXIMUM.

PROMOTION DE L'ÉTHIQUE ET DE LA CITOYENNETÉ

SOLIDARISATION ET SOUTIEN AU RÉSEAU

À QUOI SERT LE PROJET ?

- Soutenir les Clubs dans leur perte d'adhérents (service, matériel, logistique, humain, etc.)
- Permettre la reprise ou le maintien de l'activité sportive
- Aider à la création de Club
- Relancer le réseau

À QUOI PEUT RESSEMBLER LE PROJET ?

Toute action portée par le Comité qui répondra aux objectifs de relance de l'activité fédérale et de soutien aux Clubs

QUELLES PRÉCONISATIONS ?

Se mettre en lien avec les CD pour éviter tout doublon



Une vigilance sera portée par la commission sur la cohérence des actions « animation de réseau. » entre CR et CD afin d'éviter tout doublon.

LES RÈGLES DE FONCTIONNEMENT

- Le seuil minimal est de 1 500 € de demande de subvention par Association (au total des actions proposées) ou 1 000 € pour les Associations dont le siège est situé en Zone de Revitalisation Rurale ou contrat de ruralité (Annexe 4 et 5).
- Pour les bénéficiaires dont le montant total de subventions est supérieur à 23 000 €, une convention annuelle devra être signée entre l'Agence Nationale du Sport et l'Association concernée.
- Toute structure financée devra faire apparaître le logo de l'ANS et de la Fédération sur ses supports de communication.
- Toutes les structures subventionnées en 2021 devront fournir un compte-rendu financier et qualitatif de la ou des actions aidées pour bénéficier en 2022 d'une nouvelle attribution. Ces dossiers feront l'objet d'une instruction par une commission régionale, puis nationale. Une charte d'engagement formalisera l'implication de l'Association dans la réalisation de son action et de son bilan, ainsi que le respect de principes fédéraux.
- Si vous êtes affilié dans 2 fédérations différentes, vous ne pouvez pas être financé pour la même action dans les 2 fédérations. En cas de double demande, l'ANS nous concertera.



Des actions éligibles et pertinentes pourront ne pas être financées s'il ressort un manque de cohérence dans les éléments financiers présentés.

SAISIR SA DEMANDE EN LIGNE

- Toutes les demandes de subvention sont à réaliser obligatoirement en ligne sur : <https://lecompteasso.associations.gouv.fr/login>
- Votre demande doit être déposée et complétée **entre le 4 avril et le 11 mai 2022 (inclus)**. Au-delà de cette date, aucune demande ne pourra être prise en compte.



Pour faire votre demande de subvention au titre du PSF, vous aurez besoin de saisir le code de la Fédération Française Sports pour Tous en début de démarche. Ce code, ainsi qu'un mode d'emploi plus détaillé, vous sera transmis ultérieurement à la demande par vos Comités ou mis à disposition sur le site Internet fédéral à partir de début avril.

- Vous trouverez en annexe 6, le document CERFA 12156*05 de demande de subvention. Pour faciliter votre saisie en ligne, nous vous conseillons de préparer vos demandes hors ligne sur ce document et ensuite d'insérer le texte en ligne.



LES DATES CLÉS 2022

- **4 avril - 11 mai** : ouverture du Compte Asso
- **23 mai - 10 juin** : Commissions régionales
- **20 - 28 juin** : Commission nationale
- **Juillet - septembre** : versement des subventions par l'ANS



Le Compte Asso

Le site officiel de gestion d'association

Cliquez pour accéder au compte



VIGILANCE BUDGÉTAIRE

Afin que les commissions puissent comprendre de façon claire la manière dont va être utilisé le montant alloué, et afin de valoriser le projet du Club, il est essentiel d'être vigilant aux éléments suivants :

- **Le montant cumulé** des lignes budgétaires des actions présentées ne peut pas être supérieur à la ligne budgétaire correspondante du budget prévisionnel de l'Association.

Exemples :

- Le total des salaires prévus dans les actions ne peut pas excéder le budget prévisionnel annuel des salaires de l'association.
- Lors de co-financements (subventions, aide à l'emploi, etc...) le montant indiqué dans les recettes prévisionnelles de toutes les actions cumulées ne peut pas être supérieur au montant attribué par le financeur.

- **Les éléments indiqués dans le projet** doivent pouvoir se retrouver dans le budget prévisionnel (exemple : si l'action prévoit le développement de licences, l'impact budgétaire en recettes et dépenses doit apparaître).

Exemple :

Si mon projet permet à 100 adhérents de pratiquer dans mon Club, 100 x le prix de la licence en charge et 100 x la recette des adhésions en produits.

- **La valorisation du bénévolat doit être évaluée** dans la partie concernée (contributions volontaires en nature) en attribuant un produit et une charge égaux au nombre d'heures apportées par les bénévoles, valorisées d'un montant financier cohérent (entre 20 et 50 € par heure)

- **La rémunération des intervenants du projet doit être cohérente** avec les tarifs appliqués dans le champ du Sport. La CCNS prévoit, à titre indicatif, en moyenne un coût horaire brut de 18 € par heure pour un animateur et de 20 € par heure pour un coordonnateur.
Le coût horaire brut maximum ne doit pas dépasser 40 € par heure.

- **Il est recommandé d'indiquer les charges fixes et indirectes**, calculables au moyen de clés de répartition ou d'une part fixe du total des charges associatives par exemple.

VIGILANCE

Une note explicative des dépenses et recettes vous est demandée comme pièce obligatoire à joindre au dossier pour argumenter vos choix de répartition, annexe 7.

LES PIÈCES OBLIGATOIRES À FOURNIR

L'instruction des demandes

- Si vous êtes un Club :
Votre demande sera co-instruite entre une commission régionale et nationale. La commission régionale émet un avis puis la commission nationale attribue et valide des montants de subvention.
- Si vous êtes un Comité Régional ou un Comité Départemental :
Votre demande sera instruite par une sous-commission nationale puis la commission nationale.



LES PIÈCES À FOURNIR

Attention, toutes les structures devront fournir les pièces suivantes lors de la demande :

- Un exemplaire des derniers statuts approuvés de l'association
- La liste des dirigeants de la structure à jour
- Le plus récent rapport d'activité approuvé
- Le dernier budget prévisionnel annuel approuvé
- Les comptes annuels approuvés du dernier exercice clos
- Le bilan annuel financier du dernier exercice clos
- Le projet associatif de votre structure
- Le compte-rendu financier des actions subventionnées en N-1
- Une note explicative des principales dépenses par action, sous forme libre



GLOSSAIRE : LES SIGLES RÉCURRENTS

- ANS** - Agence Nationale du Sport
- APS** - Activité Physique et Sportive
- CD** - Comité Départemental (Sports pour Tous)
- CR** - Comité Régional (Sports pour Tous)
- DRAJES** - Les Délégations régionales académiques à la jeunesse, à l'engagement et aux sports
- DDCS/PP** - Direction Départementale de la Cohésion Sociale / et de la Protection des Populations
- PSF** - Projet Sportif Fédéral
- QPV** - Quartier Prioritaire de la Ville
- ZRR** - Zone de Revitalisation Rurale



COORDONNÉES DES RÉFÉRENTS TERRITORIAUX

Auvergne-Rhône-Alpes	Etienne BODIN 06 23 41 97 46 etienne.bodin@sportspourtous.org	Hauts-de-France	Anne-Lise DELCELIER 06 07 29 37 84 anne-lise.delcelier@sportspourtous.org
Bourgogne-Franche-Comté	Mickael BARTHAUX 06 23 20 32 96 mickael.barthaux@sportspourtous.org	Ile-de-France & La Réunion	Lucas MARTINET 06 36 18 08 70 lucas.martinet@sportspourtous.org
Bretagne	Charly ROUMAGNAC 06 58 97 23 59 charly.roumagnac@sportspourtous.org Karine BROGES 06 33 51 50 13 karine.borges@sportspourtous.org • Pour le Morbihan : Eglantine DESMIDT 07.55.59.94.10 eglantine.desmidt@sportspourtous.org • Pour l'Ille-et-Vilaine : Géraldine DANIEL 06 70 45 49 90 geraldine.daniel@sportspourtous.org • Pour le Finistère : Chantal FRANCKHAUSER 06 68 48 29 30 chantal.frankhauser@sportspourtous.org • Pour les Côtes-d'Armor : Céline LETREUT 06 33 33 21 88 celine.letreut@sportspourtous.org	Normandie	Claire GAUTIER 07 70 44 12 99 claire.gautier@sportspourtous.org Benjamin ROBIEU 06 58 24 47 98 benjamin.robieu@sportspourtous.org • Pour la Charente, la Charente-Maritime, les Deux-Sèvres, la Vienne Benjamin ROBIEU 06 58 24 47 98 benjamin.robieu@sportspourtous.org • Pour les Landes, le Lot-et-Garonne, les Pyrénées-Atlantiques Laure FILLOUCAT 06 70 25 26 73 laure.filloucat@sportspourtous.org • Pour la Corrèze, la Creuse, la Haute-Vienne Louis BOUCHIAT 07 76 86 22 64 louis.bouchiat@sportspourtous.org • Pour la Dordogne, la Gironde Lydie BATTAGLIA 06 99 30 39 36 lydie.battaglia@sportspourtous.org
Centre-Val-de-Loire	Aude POMMELET 06 47 75 11 45 aude.pommelet@sportspourtous.org	Nouvelle-Aquitaine	Marjorie COUZIN 06 20 78 02 74 marjorie.bernard@sportspourtous.org
Grand Est	Julie HOERTH-GNEMMI 06 18 41 80 13 julie.gnemmi@sportspourtous.org • Pour le Haut-Rhin : Sabrina RINALDI sabrina.rinaldi@sportspourtous.org • Pour le Bas-Rhin Nord : Julien BAU julien.bau@sportspourtous.org • Pour le Bas-Rhin Sud : Sébastien TESTEVIUDE sebastien.testevuide@sportspourtous.org • Pour la Moselle Est : Lise WIRRMANN lise.wirrmann@sportspourtous.org • Pour la Moselle Ouest et Meuse : Hamed ABOUR hamed.abgour@sportspourtous.org • Pour les Vosges et Meurthe et Moselle : Clara CHRIST clara.christ@sportspourtous.org • Pour les Ardennes : Julie GUSTIN julie.gustin@sportspourtous.org • Pour la Marne et l'Aube : Elodie ROUGEAX elodie.rougeaux@sportspourtous.org	Occitanie	Hélène COSSON 06 80 78 24 30 helene.cosson@sportspourtous.org
Guyane	Anne DESCUBES 06 94 41 97 55 anne.descoubes@sportspourtous.org	Pays-de-la-Loire	Laetitia DURAND 06 24 12 07 91 laetitia.durand@sportspourtous.org
		Provence-Alpes-Côte d'Azur	Isabelle TAÏL 06 35 24 85 81 isabelle.tail@sportspourtous.org
		Guadeloupe, Martinique, Mayotte, Nouvelle-Calédonie*	



Rapprochez-vous de votre correspondant régional ou départemental pour vous faire connaître si vous voulez être accompagné et agir ensemble.

ANNEXES

Les annexes sont disponibles par téléchargement. Cliquez pour y accéder.

Annexe 1 [Procédure bilan PSF 2021](#)

Annexe 2 [Charte d'engagement fédéral](#)

Annexe 3 [Projet Fédéral](#)

Annexe 4 [Communes Contrat de Ruralité éligibles pour une subvention de 1 000 €](#)

Annexe 5 [Communes ZRR éligibles pour une subvention de 1 000 €](#)

Annexe 6 [Fiche CERFA 12156*05 de demande de subvention](#)

Annexe 7 [Fiche explicative du budget de l'action](#)

Annexe 8 [Manuel utilisateur du Compte-asso](#)



12 place Georges Pompidou - 93160 Noisy-le-Grand
Tél : 01 41 67 50 70 - Fax : 01 41 67 50 90
www.sportspourtous.org - info@sportspourtous.org

Association reconnue d'utilité publique
Agréée par le Ministère des Sports

www.sportspourtous.org

